



11 mars 2003

Circulaire*

Circulaire du Secrétaire général adjoint à la gestion

Destinataires: Les fonctionnaires du Secrétariat

Objet: **Mesures d'exception relatives à l'immatriculation
des nationaux de certains pays aux États-Unis**

1. Le Service d'immigration et de naturalisation (INS) des États-Unis a récemment institué des mesures d'exception faisant obligation aux nationaux de certains pays de se faire immatriculés auprès de lui dans des lieux et à des dates qu'il a précisés. Dans une publication de l'INS affichée sur l'Internet, il est dit explicitement que ces mesures d'immatriculation exceptionnelles ne s'appliquent pas aux diplomates et aux personnes à leur charge, aux personnes dotées d'un visa diplomatique, ni aux représentants et aux employés d'organisations internationales accréditées. Des fonctionnaires ont noté qu'il était clair d'après ce texte que les fonctionnaires des Nations Unies n'étaient pas visés par ces mesures. Toutefois, le texte est muet quant aux personnes à la charge des fonctionnaires.

2. Le Bureau du Conseiller juridique a reçu des autorités américaines compétentes l'assurance que les mesures exceptionnelles d'immatriculation ne s'appliquaient pas aux fonctionnaires des Nations Unies ni aux personnes à leur charge détentrices d'un visa G.

3. Les fonctionnaires qui rencontreraient des difficultés sont priés de se mettre aussitôt en rapport avec le Bureau du Conseiller juridique.

* La présente circulaire sera en vigueur jusqu'à nouvel avis.

